



Bulletin Officiel

N° 5208 Jeudi 13 Octobre 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 2

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP- 3

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LAND'OR 4

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE LAND'OR 5-6

ELECTROSTAR 7

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES - STIP - 8

SIPHAT 9-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BNA 2016 » 13-17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2016 -1 » 18-22

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE :

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA - SOPAT - 23-26

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE HL (2016-2) 27

COURBE DES TAUX

28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE II

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31/12/2015

- FCPR IKDAM I

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2016, au plus tard le 20 octobre 2016.

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1										
<p style="text-align: center;">AVIS DES SOCIETES</p> <p>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</p> <p>SOCIETE.....</p> <p>Siège social :</p> <p>La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre</p> <p>Indicateurs :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">Trimestre de l'exercice comptable N</th> <th style="width: 20%;">Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1</th> <th style="width: 20%;">Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre</th> <th style="width: 20%;">Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1</th> <th style="width: 20%;">Exercice comptable N-1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p>Commentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. <p>Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.</p> <p>La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. <p>La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 					Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1					
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1										

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES

-STIP-

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse ce qui suit :

1- L'opération d'offre publique d'achat obligatoire - OPA - sur les actions de la société « STIP », au prix de 1,620 dinars, ouverte du lundi 29 août 2016 au jeudi 29 septembre 2016 a été clôturée à cette dernière date.

Par cette opération, AFRICA HOLDING, vise l'acquisition de 2 397 351 actions STIP représentant 56,97% du capital de la société.

Il est rappelé qu'à la date d'ouverture, l'initiateur de cette OPA détenait 43,03% du capital de la société STIP et 43,36% des droits de vote (La STIP détient une quantité de 32 84 5 de ses propres actions).

En date du 30/08/2016, l'initiateur de cette OPA a franchi à la hausse, suite à une acquisition en bourse, le seuil de 50% et détient ainsi 2 300 141 actions, représentant 54,66% du capital de la société STIP.

2- A la date limite de dépôt des plis relatifs à l'opération précitée, fixée pour le vendredi 30 septembre 2016 à 17h00, **680 879** titres (**16,18%** du capital) ont été offerts en réponse à l'OPA obligatoire, dont ci-après le détail :

Société de Bourse	Nombre d'ordres	Quantité
COFIB CAPITAL FINANCES	10	670 820
ATTIJARI INTERMEDIATION	4	1 348
STB-FINANCE	20	709
UIB-FINANCE	4	3 415
BIAT-CAPITAL	3	1 169
AXIS	1	1 000
TUNISIE VALEURS	7	2 418
Total	49	680 879

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société LAND'OR

Siège social : Bir Jedid Khélidia Ben Arous

La société LAND'OR informe ses actionnaires ainsi que le grand public que dans le cadre du développement international de l'activité de l'entreprise un contrat de collaboration vient d'être signé avec la société KRAFTHeinz Africa and Middle East FZE. Ce contrat prévoit la production par LAND'OR d'une partie de la gamme fromage de la société KraftHeinz et, ce, pour des régions telle que l'Afrique du nord et le moyen orient.

Kraft un des acteurs mondiaux majeurs dans l'industrie du fromage et qui opère depuis plus d'une centaine d'année. L'entreprise est aujourd'hui la cinquième entreprise au monde pour les catégories alimentation et boissons. Elle est présente dans plus d'une cinquante de pays et affiche des revenus qui ont dépassé 28 milliards de dollars américain en 2015.

LAND'OR poursuit ainsi une politique de développement international qui se traduit aujourd'hui également par la pénétration de plusieurs pays sous la marque LAND'OR ainsi que sous d'autres marques privées et/ou de distributeurs.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE LAND'OR
SIEGE SOCIAL : BIR JEDID 2054 KHELIDIA

La Société LAND'OR, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2016.

INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2016
(Chiffres exprimés en milliers de dinars) ()*

Indicateurs	3ème Trimestre 2016	3ème Trimestre 2015	Variation en %	Cumul au 30/09/2016	Cumul au 30/09/2015	Variation en %	Année 2015
I-Chiffre d'affaires	17 716	16 231	9%	50 180	48 422	4%	64 069
Chiffre d'affaires local	14 645	13 713	7%	41 552	40 261	3%	52 529
Chiffre d'affaires à l'export	3 071	2 518	22%	8 628	8 162	6%	11 540
II-Production en valeur	10 600	10 426	2%	33 403	34 727	-4%	46 575
III - Investissement	1 222	128	858%	2 564	858	199%	907
Investissement corporel & incorporel	1 222	128	858%	2 564	858	199%	907
Investissement financier		0		0	0		
IV- Structure de l'endettement	0	0		30 165	35 090	-14%	35 001
Endettement à Long et Moyen Terme				10 250	10 976	-7%	10 196
Emprunts à moins d'un an				2 763	2 585	7%	2 969
Crédits de gestion				17 152	21 529	-20%	21 836

Seulement les chiffres arrêtés au 31/12/2015 sont audités par les Commissaires aux Comptes.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30 SEPTEMBRE 2016**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires enregistré au terme des neuf premiers mois de 2016 une croissance de +4% par rapport à la même période de 2015 : le marché local confirme avec une croissance de +3%, en plus des ventes à l'export qui terminent la période avec une croissance de +6%.

- Suite -

- > **Marché local** : au cours du troisième trimestre, les réalisations viennent confirmer la relance des ventes avec une croissance de +7%, ce qui a permis à la société d'améliorer ses performances cumulées en passant de +1% à la fin du premier semestre à +4% au 30 septembre 2016.
- > **Marché Export** : le troisième trimestre vient encore confirmer la relance des ventes à l'export avec un taux de croissance de +22%. Ce taux est de +6% pour les ventes cumulées au terme des neuf premiers mois. Les difficultés d'exporter vers la Libye à cause des restrictions de paiement demeurent une contrainte pour la réalisation d'une performance meilleure.

PRODUCTION

Au terme des neuf premiers mois de 2016, la valeur de la production a enregistré une régression de -4% par rapport à la même période de 2015. Le décalage avec le taux d'évolution du chiffre d'affaires revient essentiellement à l'amélioration de la marge brute et à l'optimisation des niveaux de stocks.

INVESTISSEMENT

La société a réalisé des investissements de l'ordre de 2.564 mille dinars durant les neuf premiers mois de 2016. Le détail est le suivant :

- Investissement matériel 2.432 mille dinars,
- Investissement immatériel 132 mille dinars.

Les investissements matériels s'inscrivent dans le cadre du projet d'automatisation des lignes de production.

ENDETTEMENT

L'endettement global est passé de 35 MTND au 30/09/2015 à 30 MTND au 30/09/2016 enregistrant ainsi un repli de -14%.

La baisse du niveau d'endettement observée depuis le 31/12/2014 reflète les efforts déployés par la société notamment au niveau de la gestion des besoins en fonds de roulement.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**ELECTROSTAR**

Siège social : Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013.

La Société ELECTROSTAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2016.

Indicateurs	3ème Trimestre		Cumul du 01.01 AU 30.09			Cumul du 01.01 AU 31.12		
	2015	2016	2015	2016	Variation	2014	2015	Variation
Chiffre d'Affaires H.T	19 511 780	18 151 789	53 817 481	62 768 455	17%	79 029 345	75 350 175	-5%
Investissements	198 954	179 183	522 829	515 739	-1%	1 106 927	883 799	-20%
Engagements bancaires dont:			126 920 144	121 049 108	-5%	109 854 921	125 700 632	14%
Engagements par signature			39 776 288	22 325 354	-44%	27 356 976	37 728 871	38%
Crédit moyen terme			21 227 833	20 990 970	-1%	23 978 905	23 645 870	-1%
Escompte commercial et avances sur factures			39 218 622	39 867 668	2%	31 775 472	43 833 826	38%

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

- Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks + Escompte commercial et avances sur factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédit à Moyen Terme.

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

- **Sur le plan de l'exploitation :**

La société ELECTROSTAR a réalisé durant les neuf mois de l'année 2016 un chiffre d'affaires de 62.768.455 TND, soit une hausse de 17% par rapport à 2015.

Cette évolution du chiffre d'affaires s'explique d'une part par l'assainissement progressif du marché parallèle et ce grâce aux mesures prises par l'état en réduisant notamment le taux des droits de douane et d'autre part par une meilleure diversification de la gamme des produits commercialisés par la société ELECTROSTAR.

- **Sur le plan des engagements bancaires :**

- ✓ Les engagements bancaires de la société ELECTROSTAR se sont élevés à 121.049.108 TND au terme du troisième trimestre 2016, soit une baisse de 5% par rapport à 2015
- ✓ Ceci étant, il y a lieu de préciser que ces engagements se répartissent comme suit :
 - Engagements par signature : 22.325.354 TND, soit une baisse de 44% par rapport à 2015 suite au règlement des tombées en matière de lettres de crédit.
 - Escompte commercial et avances sur factures : 39.867.668 TND, soit une hausse de 2% par rapport au troisième trimestre 2015.
 - Crédits à moyen terme : 20.990.970 TND, soit une baisse de 1% par rapport à 2015 et ce suite au remboursement du principal des crédits.

- **Sur le plan des investissements :**

La réalisation d'investissements de maintien durant les neuf mois de l'année 2016 pour la somme de 515.739 TND.

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie les résolutions adoptées par assemblée générale ordinaire tenue en date 6 octobre 2016.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement décide de ratifier la nomination des administrateurs suivants :

- ✓ Monsieur Abdelkader DRIDI moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016
- ✓ Monsieur Nabil EL MADANI moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016
- ✓ Monsieur Faouzi SKHIRI moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018
- ✓ Madame Lamia MLAYEH moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement décide la nomination des nouveaux administrateurs suivants :

- ✓ La Société AFRICA HOLDING moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.
- ✓ Monsieur Mohamed Lamine BOUCHAHDA moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.
- ✓ Monsieur Taieb ZMERLI moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.
- ✓ Monsieur Abderrazek HALLEB moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.
- ✓ Monsieur Hassen ALLAYA moyennant un mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement donne au représentant légal tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité.

Mise aux voix selon les conditions de quorum et de majorité requises, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للصناعات الصيدلانية
المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

- إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 27 سبتمبر 2016 تنشر الشركة التونسية للصناعات الصيدلانية مايلي :
- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية.
 - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
 - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد اطلاعها على التأخير المسجل في انعقاد الجلسة بتاريخ 27 سبتمبر 2016 و الذي ليس له تأثير على السير العادي لنشاط الشركة و مصالحها توافق على انعقاد الجلسة بهذا التاريخ. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

القرار الثاني:

صادقت الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة و تقارير مراقب الحسابات على البيانات المختومة في 2015/12/31 و الحسابات الملحقة بها، و على العمليات المنصوص عليها بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و التي تخص الفصل 200 من مجلة الشركات التجارية. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

القرار الثالث:

برأت الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة و الرؤساء المديرين العاميين المتداولين براءة تامة و دون قيد عن تصرفهم للسنة المالية 2015. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2015 و البالغة 2.845.949 - دينار ضمن النتائج المؤجلة و بذلك يكون مجموع النتائج المؤجلة لسنة 2015 -9.887.455 دينار, كما قررت الجلسة العامة العادية عدم توزيع مربيح على المساهمين. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تسمية السيد محمد شوقي بن حمودة بصفة متصرف بمجلس الإدارة خلفا للسيدة روضة بن مرزوق و ذلك لمدة ثلاث سنوات. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

القرار السادس:

قررت الجلسة العامة العادية تجديد تسمية السادة عمر جلول، سالم الدلاجي، خليل العبيدي، عماد زعير، طارق شتوكة و السيدة إيناس فرادي كمتصرفين بمجلس الإدارة و ذلك لمدة ثلاث سنوات. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

- Suite -

القرار السابع:

بعد إجراء انتخابات لتعيين ممثلين عن صغار المساهمين بمجلس الإدارة قررت الجلسة العامة العادية إسناد هذين المقعدين إلى كل من:

- شركة STEC

- السيد عبد العزيز بن يوسف

و في صورة عدم توفر الشروط المنصوص عليها بالفصل 193 من مجلة الشركات التجارية فيهما أو في أحدهما يقع تعيين المترشح المتحصل على الرتبة التالية شريطة أن تتوفر فيه الشروط الأنفة الذكر. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

القرار الثامن:

طبقا لما نص عليه الأمر عدد 87-529 بتاريخ 1987/04/01 و منشور الوزارة الأولى عدد 44 الصادر بتاريخ 1994/08/03 و أحكام مجلة الشركات التجارية، و تبعا للمكتوب الصادر عن هيئة مراقبي الدولة الوارد بتاريخ 2016/09/27 و الذي يخص تعيين مراقب حسابات و طبقا لإقتراح اللجنة الدائمة للتدقيق المنعقدة يوم 2016/09/27 عينت الجلسة العامة العادية مكتب CEGAUDIT لصاحبه لطفي الحامي كمراقب حسابات الشركة التونسية للصناعات الصيدلية بالنسبة للسنوات 2016-2017-2018. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

القرار التاسع:

قررت الجلسة العامة العادية رصد مبلغ مالي سنوي إجمالي قدره 21.428,571 دينار بعنوان منح الحضور تسند إلى أعضاء مجلس الإدارة بالنسبة لسنة 2015 و ذلك مقابل ممارسة نشاطهم. وقعت هذه المصادقة بالأغلبية.

القرار العاشر:

قررت الجلسة العامة العادية إعطاء كل الصلاحيات إلى الرئيس المدير العام أو من ينوبه لإتمام كل الإجراءات اللازمة المتعلقة بالإيداع و الإشهار القانوني. وقعت هذه المصادقة بالإجماع.

- Suite -

II - الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.					
BIAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT					
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015					
(Exprimé en Dinars Tunisien)					
	2015	2014		2015	2014
ACTIFS			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
			Capital social	9 000 000	9 000 000
Immobilisations incorporelles	17 986	24 317	Réserves légales	2 387 010	2 387 010
			Réserves spéciales	12 543 758	12 543 758
Immobilisations corporelles	12 468 567	14 308 065	Autres capitaux propres	1 914 446	1 985 225
			Prime d'émission	3 190 000	3 190 000
Immobilisations financières	2 842 756	3 300 627	Résultat reportée	-9 887 454	-7 041 505
TOTAUX	15 329 308	17 633 009	TOTAUX	19 147 758	22 064 488
ACTIFS COURANTS			PASSIFS		
			Passifs non courants		
Stocks	18 651 534	21 114 459	Provisions pour risques et charges	967 097	787 837
Clients et comptes rattachés	15 295 814	13 005 456	Emprunts	2 250 000	3 544 449
			Compte courant actionnaires	6 000 000	6 000 000
Autres actifs courants	2 600 898	2 224 730			
			TOTAUX	9 217 097	10 332 286
Autres actifs financiers	965 497	731 274	Passifs courants		
			Fournisseurs et comptes rattachés	11 525 539	7 500 035
Liquidités et équivalents de liquidités	147 480	4 863	Autres passifs courants	4 408 121	4 590 913
			Concours bancaires et autres passifs financiers	6 379 340	6 389 983
			Découvert bancaire	2 312 676	3 836 088
TOTAUX	37 661 223	37 080 782	TOTAUX	24 625 676	22 317 019
TOTAL	52 990 531	54 713 792	TOTAL	52 990 531	54 713 792

- Suite -

III - قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية لسنة 2015

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE								
Tableau de variation des capitaux propres								
ARRETE LE 31 Décembre 2015								
(Exprimé en dinars)								
	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015								
AVANT AFFECTATION	9 000 000	2 387 010	12 563 758	3 190 000	1 914 446	-7 041 505	-2 845 949	19 147 758
Affectation du résultat 2014:								
- Dividendes								
- Affectation au résultat reporté						-2 845 949	2 845 949	
Solde au 31/12/2015								
APRES AFFECTATION	9 000 000	2 387 010	12 563 758	3 190 000	1 914 446	-9 887 454	0	19 147 758

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**Banque Nationale Agricole**

Société Anonyme au capital de 160 000 000 dinars divisé en 32 000 000 actions

de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue Hédi Nouira - 1001 - Tunis

Registre de Commerce : B142431996

Tél : 71 831 000 Fax : 71 830 152

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt subordonné BNA 2016 »
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **29/06/2016** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 200MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant de chaque émission et en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **29/08/2016** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 70MD susceptible d'être porté à 100MD et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement
A	5 ans	7,4% et/ou TMM + 1,95%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	7,55% et/ou TMM + 2,10%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission**➤ Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 70 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 100 millions de dinars divisé en 700 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

➤ Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **19/09/2016** auprès de BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **19/10/2016**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum (100 000 000 Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 70 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **19/10/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

➤ **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

1. Caractéristiques des titres émis

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt Subordonné BNA 2016 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini la clause de subordination (cf. Rang de créance)
- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BNA Capitaux.
- **Prix de souscription et prix d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **19/10/2016** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **19/10/2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.
- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - **Catégorie A :** d'une durée de 5 ans au taux fixe de **7,4%** et/ou **TMM + 1,95%** ;

- Suite -

→ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,55% et/ou TMM + 2,10%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,4% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,95% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

➤ **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissable d'un montant annuel constant de 20D par obligation subordonnée, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **19/10/2021** pour la catégorie A et le **19/10/2023** pour la catégorie B.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **19 Octobre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunis Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2017** pour la catégorie A et le **19/10/2019** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Ce taux est de **7,4%** l'an pour la catégorie A et **7,55%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (Souscription à taux variable)** :

Cette marge est de **1,95%** l'an pour la catégorie A et **2,10%** pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

- **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- Suite -

- **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné « Emprunt Subordonné BNA 2016-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,738** années et de **4,293** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l' « Emprunt subordonnée BNA 2016 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
 - **Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »)
 - **Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après 31 août 2016. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« Amen Bank Subordonné 2016-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 16/06/2016 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 28/06/2016 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 50 000 000 de dinars susceptible d'être portée à 70 000 000 de dinars réparti en deux catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,40% et/ou TMM+2,00% ;
- Tranche de 7ans avec 2 ans de franchise au taux de 7,50% et/ou TMM+2,15% .

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2016-1 ».

Montant : 50.000.000 dinars, divisé en **500.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à **70.000.000 dinars**, divisé en **700.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Formes des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

➤ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de franchise :

➤ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

➤ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2016 à titre indicatif, qui est égale à 4,3783%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,3783% pour la catégorie A et de 6,5283% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,00% pour la catégorie A et de 2,15% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,40% l'an (catégorie A) et de 7,50% (catégorie B) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 5 ans pour la catégorie A et de 7 ans avec deux années de franchise pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

- Suite -

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **21 septembre 2016** aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **21 novembre 2016**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700.000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 50.000.000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **21 novembre 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21 décembre 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **21 novembre 2016**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **21 novembre 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **21 novembre 2021** pour la catégorie A et le **21 novembre 2023** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **21 novembre** de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **21 novembre 2017**.

Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le **21 novembre 2017** pour la catégorie A et le **21 novembre 2019** pour la catégorie B.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **21 septembre 2016** aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Amen Bank Subordonné 2016-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- Suite -

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie .

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté .

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2016-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Rang de créance : En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004.

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Suite -

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 16-0947 en date du 30 août 2016, du document de référence « AMEN BANK 2016 » enregistré par le CMF en date du 30 août 2016 sous le N° 16-004, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016, pour tout placement sollicité après le 31 août 2016 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2016, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2016.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Amen Bank, Avenue Mohamed V -1002- Tunis et sur les sites Internet du CMF (www.cmf.tn) et de l'Amen Bank (www.amenbank.com.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2016 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

NOTICE LEGALE

SOPAT - Société Anonyme au capital de 18.191.250 de Dinars

Siège Social : Avenue du 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

RC n°: B 152 981 996

Notice légale à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 18.191.250 DT à 21.941.250 DT par l'émission de 3.750.000 nouvelles actions de valeur nominale 1 DT et à une prime d'émission de 0.6 DT. Décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juillet 2016

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue du 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements.

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovin, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 18. 191.250 dinar divisé en 18.191. 250 actions de nominal 1 dinar entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 022671 F/ P / M / 000

- Suite -

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue du 23 janvier, BP 19 – 5080 Tébourba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

2 – Administration et contrôle :

2.1- Membres des organes d'administration :

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2015 – 2016	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2015- 2016	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réuniones MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2015 – 2016	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelmajid Bouzidi	2015 – 2016	Solimane
Société "Gallus"	Membre	M. Abdelmajid Bouzidi	2014 – 2016	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2014 – 2016	Tunis

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat / Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration	13/12/2014	Sousse
M. Abdelmajid BOUZIDI	Directeur Général	13/12/2014	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général Adjoint	13/12/2014	Sousse

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- CONTROLE :

Commissaire aux Comptes	Adresse	Mandat
CFI Audit & Consulting, Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Achmi Abdelwahed	Bureau : A.7.2 Cléopâtre center- Centre Urbain Nord. Tunis - Tel : 71 94 72 71 Fax : 71 94 72 76	2014-2016

3- Renseignements relatifs à l'opération :

En vertu du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juillet 2016 enregistré à la Recette des Finances de Tebourba le 10 Aout 2016 sous le n° 16801468, Quittance n°029486 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir le 18 Aout 2016 sous le n°151982016, il a été décidé d'augmenter le capital social conformément aux modalités et caractéristiques suivantes :

3.1 Caractéristiques de l'émission : Le capital social sera augmenté de 3.750.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 3.750.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 3.750.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** du quart à la souscription. La libération du reliquat se fera en une ou plusieurs fois suivant appel du Conseil d'Administration.

3.2. Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 1.6 DT, soit 1 DT dinar de valeur nominale et 0.6DT de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du quart du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

- Suite -

3.3 Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 juillet 2016, après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration de la Société et celui du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression de droit préférentiel de souscription, a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription et de réserver la souscription de la totalité de l'augmentation décidée à la Société « GALLUS »

3.4 Période de souscription : La Société « GALLUS » dispose d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 3.750.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées du quart.

Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.5 Etablissements domiciliaires :

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible en dinars tunisien ouvert auprès de la BIAT agence Diar El Bahr ; Mahdia sous le n° **08 027 0120132001508 08**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **0,850 DT**, soit **0,250 DT** représentant le quart de la valeur nominale de l'action et **0,600 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.6 Modalités et délais de délivrance des titres :

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.7 Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 01/10/2016, à hauteur de leur libération, soit le quart.

3.8 But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

3.9 Structure du capital avant et après augmentation de capital :

La structure du capital de la SOPAT avant et après la présente augmentation de capital se présentera comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions & de droits de vote avant aug.</i>	<i>% du capital & des droits de vote avant aug.</i>	<i>Nombre d'actions & de droits de vote après aug.</i>	<i>% du capital & des droits de vote après aug.</i>
GALLUS HOLDING	11 902 394	65.43%	15 652 394	71.34%
MEDIGRAIN	1 992 206	10.95%	1 992 206	9.08%
GAT	165 825	0.91%	165 825	0.76%
GAT INVESTISSEMENT	141 531	0.78%	141 531	0.65%
KHEDIJA GHARBI	116 439	0.64%	116 439	0.53%
FCP OPTIMA	100 000	0.55%	100 000	0.46%
ATD SICAR FG ATB ---	99 679	0.55%	99 679	0.45%
BOUZOUITA LOTFI	91 705	0.50%	91 705	0.42%
Autres participations < à 0.5%	3 581 471	19.69%	3 581 471	16.32%
TOTAUX	18 191 250	100.00%	21 941 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2 Régime de négociabilité : Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3 Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

4.4 Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 3.750.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées à la Société « GALLUS » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS j 01/10/2016** et sous le code ISIN **TN0007290083** et ce à partir du 01/10/2016.

AVIS DE SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2016-2 »

MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**HL 2016-2**» de **30 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **40 000 000 DT**, ouvertes au public le 20 Septembre 2016, ont été clôturées le 04 Octobre 2016, pour un montant de **40 000 000 DT**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 OCTOBRE 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,319%		
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,425%	1 001,164
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,465%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,528%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,717%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,780%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,805%	1 013,558
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017	4,969%		
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,109%	1 002,016
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,498%	1 000,026
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,583%	889,322
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,715%	994,924
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,202%	979,047
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,556%	963,834
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,687%	965,916
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"	7,255%		946,068
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,298%	981,704
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,344%	919,341
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,464%	926,124
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"	7,554%		917,834
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,562%	915,032
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,570%	912,065
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,632%		912,725
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,687%	905,511
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,827%		915,865

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	163,047	163,064		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	110,161	110,173		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	94,406	94,417		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,514	14,516		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	106,154	106,167		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,489	1,491		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	104,759	104,839		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,839	39,843		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	54,000	54,005		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	130,143	129,887		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	480,576	480,082		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	116,132	116,490		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	126,028	126,352		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,088	137,062		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	118,586	118,894		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,587	94,602		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	144,945	145,186		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	94,576	94,871		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	95,507	95,658		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	142,981	143,018		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,994	126,334		
22	FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	En liquidation	En liquidation		
23	FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	En liquidation	En liquidation		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	En liquidation	En liquidation		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	91,409	91,907		
26	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	96,183	96,272		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,131	19,117		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 543,303	1 547,050		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 150,384	2 171,713		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	119,299	120,069		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	108,540	109,027		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	143,113	143,657		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,774	146,262		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,328	15,430		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 153,283	5 167,948		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 994,015	5 027,841		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,454	2,445		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,146	2,144		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,192	1,200		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,087	1,087		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,076	1,076		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,076	1,076		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	105,404	106,268		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,017	9,096		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	108,327	109,134		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,867	118,847		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,647	107,593	107,605
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,902	102,778	102,787
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,861	104,658	104,670
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,527	101,743	101,754
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	103,271	103,283
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,436	106,615	106,626
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,619	103,794	103,807
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,661	101,572	101,581
55	MILLENM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	105,172	103,898	103,908
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,126	101,751	101,761
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	103,704	103,715
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,612	102,784	102,795
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	105,872	105,884
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	104,319	104,330
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,500	102,826	102,835
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	101,817	101,827
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,796	103,767	103,777
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,865	101,857	101,868
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,936	103,016	103,027
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,041	104,760	104,771
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,883	101,935	101,947
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	102,474	102,485
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,028	104,300	104,310
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	101,873	101,884

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,489	10,490
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	10,380	102,592	102,600
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,901	102,882	102,894
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	104,053	104,066
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,424	10,425
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	58,065	55,966	55,917
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	125,327	125,679
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 294,230	1 298,931
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	24/05/16	2,832	110,387	113,462	113,380
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	24/05/16	1,854	104,054	109,682	109,445
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	86,413	97,874	97,998
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,994	16,988
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,421	270,097
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,659	28,740
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 208,196	2 271,041	2 267,378
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	71,183	71,208
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	54,285	54,309
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,514	101,182
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,816	84,536
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,735	10,728
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,378	11,372
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	13,572	13,604
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	11,970	11,973
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,546	12,544
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,361	11,359
96	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	131,968	141,307	141,734
97	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	128,407	137,971	138,125
98	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	8,902	9,083	9,076
99	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	100,541	100,528
100	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	80,271	80,421
101	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	80,467	80,652
102	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	96,121	97,779	97,818
103	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,857	92,583
104	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,794	102,604
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	115,077	115,387
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	99,859	100,809
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	127,360	138,104	139,148
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	100,003	100,862
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	98,989	100,324
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	181,972	191,874	193,291
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	171,568	177,739	178,291
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	149,829	154,588	154,927
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,821	20,311
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	144,153	144,812
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	113,803	119,210
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 458,301	8 613,090
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	7,867	7,927	7,989
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	82,343	82,805
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	31/05/16	0,364	946,487	970,910	982,022
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5151,349	5171,063
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	-	5000,000	5000,000
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	103,095	111,401	111,718
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	7,981	8,935	8,973
124	CEA ISLAMIC FUND *	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	-	10 069,541	10 094,777

* FCP en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Touristique SAMARA » et l'ouverture au public de « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND », du « FCPR Tunisian Development Fund III » et du « FCPR AFRICAMEN », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND (1)	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
117	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
128	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
---	-------------------------	---	--

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
38	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SITUATION ANNUELLE DE FCPR IKDAM I ARRETEE AU 31/12/2015

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015**

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier et en application des dispositions du code des organismes de placement, nous avons examiné les états financiers du fonds commun de placement fonds d'amorçage IKDAM I FCP" pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

- 2- Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admise en la matière. Il a comporté les contrôles, sondages et autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers, un audit consiste également à apprécier les principes comptables appliqués et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Notre audit a été planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'obtenir, par conséquent, une base fiable à l'expression de notre opinion.

- 3- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2015 font apparaître un total du bilan de 532 026 dinars, un actif net de 408 828 dinars et une perte d'exploitation de 26 279 dinars.

Ces états financiers ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en compte, d'évaluation et de divulgation des opérations découlant des transactions du fonds, telle que énoncées par les normes comptables sectorielles régissant les OPCVM.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

- 4- A notre avis, les états financiers ci-joints et auxquels il est fait référence sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tous les aspects importants, de la situation financière et du patrimoine du "Fonds d'Amorçage IKDAM I FCP" ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 en conformité avec les principes comptables généralement admis.

VERIFICATIONS & INFORMATIONS SPECIFIQUES

- 5- Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures ayant une incidence sur les états financiers et sur notre opinion.
- 6- Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organisme de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts.
Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

AUTRES INFORMATIONS

7- Avertissements

- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent au fonds d'amorçage.
- Le conseil du marché financier attire l'attention des souscripteurs du fonds d'amorçage sur le fait que la valeur liquidative peut ne pas refléter dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en porte feuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

- 8- Les notes jointes aux états de synthèse font partie intégrante des états financiers.

Le commissaire aux comptes



IKDAM 1
BILAN AU 31 DECEMBRE 2015
(En Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>	AC1	<u>492 857,869</u>	<u>459 625,169</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1a	244 607,869	211 375,169
Obligations et valeurs assimilées		248 250,000	248 250,000
<hr/>			
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>	AC2	<u>39 168,490</u>	<u>58 517,532</u>
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	AC2b	18 483,778	27 832,820
<hr/>			
<u>Créances d'exploitation</u>	AC3	<u>67 268,375</u>	<u>65 352,375</u>
<u>Provision</u>		<u>-46 583,663</u>	<u>-34 667,663</u>
		<u>20 684,712</u>	<u>30 684,712</u>
<hr/>			
TOTAL ACTIF		<u>532 026,359</u>	<u>518 142,701</u>

IKDAM 1
BILAN AU 31 DECEMBRE 2015
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	PA1	110 941,155	109 563,520
Autres créditeurs divers	PA2	12 257,228	6 190,822
<hr/>			
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>123 198,383</u>	<u>115 754,342</u>
<hr/>			
<u>ACTIF NET</u>			
<u>Capital</u>	CP1	<u>408 827,976</u>	<u>402 388,359</u>
<hr/>			
Somme distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice		0,000	0,000
<hr/>			
<u>ACTIF NET</u>		<u>408 827,976</u>	<u>402 388,359</u>
<hr/>			
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>532 026,359</u>	<u>518 142,701</u>

IKDAM 1
ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2015
(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/2015	31/12/2014
Revenus d'un portefeuille-titres			
a-Dividendes		1 297,180	1 395,040
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
c-Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	PR1	<u>11 916,000</u>	<u>11 916,000</u>
		-----	-----
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>13 213,180</u>	<u>13 311,040</u>
		=====	=====
Charges de gestion des placements	CH1	(20 929,173)	(20 599,509)
		-----	-----
<u>REVENU NET DES PLACEMENTS</u>		<u>-7 715,993</u>	<u>-7 288,469</u>
		=====	=====
Autres produits	PR2	0,000	30 687,092
Autres charges	CH2	(18 563,186)	(18 340,759)
		-----	-----
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>-26 279,179</u>	<u>5 057,864</u>
		=====	=====
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)		0,000	0,000
Variation plus au moins valeurs potentielles/titres	CP1	32 938,980	-21 002,477
Plus au moins valeurs/cessions de titres		-220,184	-704,618
Frais de négociation		0,000	0,000
		-----	-----
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		<u>6 439,617</u>	<u>-16 649,231</u>
		=====	=====

IKDAM 1
VARIATION DE L'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2015
(En Dinars Tunisiens)

	31/12/2015	31/12/2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	6 439,617	-16 649,231
a- Résultat d'exploitation	-26 279,179	5 057,864
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	32 938,980	-21 002,477
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-220,184	-704,618
d- Frais de négociation	0,000	0,000
 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		
 TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
a- souscriptions		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
b- Rachats		
Capital		
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		
Droits d'entrée		
 VARIATION DE L'ACTIF NET	6 439,617	-16 649,231
 Actif Net		
a- En début d'exercice	402 388,359	419 037,590
b- En fin d'exercice	408 827,976	402 388,359
 Nombre d'actions		
a- En début d'exercice	10 000	10 000
b- En fin d'exercice	10 000	10 000
 VALEUR LIQUIDATIVE	40,882	40,238
 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	1,60%	-3,97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2015

1- Présentation du fonds d'amorçage IKDAM 1

Le fonds d'amorçage IKDAM 1, régi par la loi n°2005-58 du 18 Juillet 2005, est constitué à l'initiative de la société IKDAM GESTION au mois d'Avril 2007, entre les quatre SICAR :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Chacune de ces sociétés, détient 25% des parts d'une valeur nominale de 100 Dinars chacune.

Le montant total souscrit à la constitution s'élève à 1 000 000 Dinars. (Soit 10 000 parts X 100 DT)

Le gestionnaire du fonds est la société IKDAM GESTION. Le dépositaire du fonds est la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

IKDAM I a obtenu l'agrément du Conseil du marché financier en date du 31 Juillet 2006 sous le n°31/2006.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la NCT n°16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM. Les états financiers d'IKDAM I comprennent :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

3- Présentation du système comptable

La comptabilité d'IKDAM I est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- journaux des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

4- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1 Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4-2 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Cependant, ils apparaissent comme composante du résultat net de l'exercice sous la rubrique « Frais de négociation ».

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur boursière de fin d'exercice pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

4-4 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les intérêts sur les placements en obligation et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4-5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1- PORTEFEUILLE - TITRES

AC1a- ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES : 492 857,869 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	Moins value latente	% Actif net
Action, Valeurs assimilées et droits rattachés	54 358	543 580,000	244 607,869	-298 972,131	
<u>Actions admises à la cote</u>	0	0	0	0	
	0	0	0	0	
<u>Actions non admises à la cote</u>	54 358	543 580,000	244 607,869	-298 972,131	59,83%
♦ Actions					
Actions société MICROPIXEL	11 760	117 600,000	-	-117 600,000	0%
POWER MIN	4 700	47 000,000	15 002,400	-31 997,600	3,67%
NTMIDIA SA	5 500	55 000,000	25 003,000	-29 997,000	6,11%
MEZRI TERMO	6195	61 950,000	-	-61 950,000	0%
F.B.L	14 588	145 880,000	115 567,647	-30 312,353	28,27%
G P G	8 190	81 900,000	56 534,822	-25 365,178	13,83%
Redece Energy	175	1 750,000	-	-1 750,000	0%
ECT	3 250	32 500,000	32 500,000	-	7,95%
Obligations et Valeurs assimilées					
<u>Obligations non admises à la cote</u>	24 825	248 250,000	248 250,000	-	60,72%
♦ Obligations :					
ECT	11 500	115 000,000	115 000,000		28,13%
Redece Energy	13 325	133 250,000	133 250,000		32,59%
TOTAL		791 830,000	492 857,869	-298 972,131	120,55%

AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES : 18 483,778 DT**AC2b- DISPONIBILITES :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

En Dinars Tunisiens

	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
CCB STB	840,412	972,210	-131,798
ATTIJARI OBLIOGATAIRE SICAV	0,000	9 040,504	-9 040,504
ATTIJARI INTERMEDIAIRE	3 664,156	58,756	3 605,400
ATTIJARI BANK	0,000	5 497,000	-5 497,000
ATTIJARI LEASING	3 848,250	4 606,000	-757,750
TUNIS RE	9 015,580	2 427,800	6 587,780
DIVERS SICAV	1 115,380	5 230,550	-4 115,170
	18 483,778	27 832,820	-9 349,042

AC3- CREANCES D'EXPLOITATION 67 268,375DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

INTERETS SUR OBLIGATIONS ET CCA AU PROFIT DES PROMOTEURS**TABLEAUX DES OBLIGATIONS ET CCA EMIS AU PROFIT DES PROMOTEURS**

PROMOTEUR	NATURE	MONTANT	DATE DE JUISSANCE	TAUX D'INTERET	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
ECT	OCA	100 000	01/06/2010	6%*0.8	26 801,096	22 001,096	4 800,000
ECT	OCA	15 000	02/02/2011	6%*0.8	3 534,904	2 814,904	720,000
REDUCE ENER	OCA	50 000	01/04/2010	6%*0.8	13 801,644	11 401,644	2 400,000
REDUCE ENER	OCA	83 250	01/10/2010	6%*0.8	20 976,263	16 980,263	3 996,000
Sous Total 1 : OCA vivante		248 250			65 113,907	53 197,907	11 916,000
F.B.L	CCA	50 000	01/06/2009	8%*0.8	4 107,398	4 107,398	0,000
F.B.L	CCA	90 000	01/10/2009	8%*0.8	6 658,358	6 658,358	0,000
ECT	CCA	30 000	11/04/2011	8%*0.8	1 388,712	1 388,712	0,000
Sous Total 2 : CCA recouvré		170 000			12 154,468	12 154,468	0,000
Total général					77 268,375	65 352,375	11 916,000
Règlement Intérêts (CCA : FBL)					-10 000,000	0,000	-10 000,000
Solde Créances d'exploitation avant provision					67 268,375	65 352,375	1 916,000
PROVISION**					-46 583,663	-34 667,663	-11 916,000
Solde Net					20 684,712	30 684,712	-10 000,000

**La Provision sur Intérêts des OCA et CCA d'un montant de 46 583,663 dinars se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Intérêts sur OCA (ECT : 100 000)	6 116,384
Intérêts sur OCA (ECT : 15 000)	3 534,904
Intérêts sur OCA (REDUCE ENER : 50 000)	13 801,644
Intérêts sur OCA (REDUCE ENER : 83 250)	20 976,263
Intérêts sur CCA (FBL)	765,756
Intérêts sur CCA (ECT)	1 388,712
Total Provisions sur Intérêts OCA et CCA au 31-12-2015	46 583,663

PA1- OPERATEURS CREDITEURS : 110 941,155 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
IKDAM GESTION	93 079,296	107 337,159	-14 257,863
DEPOSITAIRE (B.F.P.M.E)	2 855,161	2 210,525	644,636
CMF	4,298	15,836	-11,538
AVANCE SUR CESSION	15 002,400	0,000	15 002,400
	110 941,155	109 563,520	1 377,635

PA2- AUTRES CREDITEURS : 12 257,228 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>		
	31/12/2015	31/12/2014	VARIATION
Etat Retenue à la source	0,000	290,822	-290,822
Créditeurs factures non parvenues	6 250,000	5 900,000	350,000
FRS DIVERS	6 007,228	0,000	6 007,228
	12 257,228	6 190,822	6 066,406

CPI- CAPITAL: 408 827,976 DT

Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	En Dinars Tunisiens		VARIATION
	31/12/2015	31/12/2014	
Capital social	1 000 000,000	1 000 000,000	0,000
Résultats Reportés	-217 702,648	-222 760,512	5 057,864
Résultat d'exploitation	-26 279,179	5 057,864	-31 337,043
Frais de Négociation	-2 159,662	-2 159,662	0,000
Moins-Value de réévaluation sur actions cotées	-1 287,336	-993,616	-293,720
Moins-Value réalisées sur actions cotées	-50 168,001	-48 049,164	-2 118,837
Moins-Value sur actions non cotées	-298 972,131	-332 204,831	33 232,700
Plus-Value de réévaluation sur titre OPCVM	2 099,919	2 099,919	0,000
Plus-Value réalisées sur titre OPCVM	3 297,014	1 398,361	1 898,653
	408 827,976	402 388,359	6 439,617

Le capital souscrit, à la constitution, est composé de 10 000 parts de 100 Dinars chacune souscrites à égalité par les quatre sociétés :

- la SODINO ;
- la SODIS ;
- la FRDCM ;
- la SIDCO.

Aucun mouvement sur le capital n'est enregistré au cours de l'exercice.

PR1- REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES : 11 916,000 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>		
	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Intérêts sur comptes des dépôts et des obligations et CCA	11 916,000	11 916,000	0,000
	11 916,000	11 916,000	0,000

PR2- AUTRES PRODUITS:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>		
	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Reprise aux Provision sur Produits à Recevoir	0,000	30 684,712	-30 684,712
Autres gains	0,000	2,380	-2,380
	0,000	30 687,092	30 687,092

CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS : 20 929,173 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Rémunération du gestionnaire	20 284,537	19 965,027	319,510
Rémunération du dépositaire	644,636	634,482	10,154
	20 929,173	20 599,509	329,664

CH2- AUTRES CHARGES : 18 563,186 DT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	<u>En Dinars Tunisiens</u>		
	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>VARIATION</u>
Services bancaires et assimilés	4,298	392,647	-388,349
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 534,728	5 825,257	709,471
Redevance du Conseil du Marché Financier	33,698	4,155	29,543
Autres Impôts et taxes	74,462	202,700	-128,238
Dotation aux Provision sur Intérêts à Recevoir	11 916,000	11 916,000	0,000
	18 563,186	18 340,759	222,427